



Accidents de la route particulier, défaut de frein

Par **Slarti**, le **17/05/2017** à **14:59**

Bonjour,

tout d'abord je m'excuse de ne savoir où poster ce sujet, je vous laisse le déplacer à l'endroit opportun.

Ma compagne a subi un accident corporel semaine dernière entraînant une hospitalisation. La particularité est qu'il n'y a aucun conducteur impliqué et que l'accident est arrivé avec notre voiture chez nous.

Ma compagne s'est garée dans l'allée et le frein électrique de la 508 SW s'est enlevé alors qu'elle passait derrière afin de fermer le portail. La voiture l'a percuté contre le mur. J'ai eu confirmation d'expert automobile que le frein de parking de la voiture a un défaut.

L'accident a été grave mais très bien pris en charge. La convalescence va être longue mais il n'y a plus de risque et elle récupérera normalement 90% de la mobilité de sa jambe.

Maintenant que ma compagne est hors de danger je souhaiterais pouvoir me retourner contre quelqu'un mais je n'ai aucune idée des démarches à entreprendre. Pouvez-vous m'aider ou m'orienter ?

voici quelques détails supplémentaires :

voiture : 508 SW 2L 163ch

date de mise en circulation Juin 2011

acquisition Juin 2016 à un concessionnaire important de la Région parisienne

carnet d entretien a jour mais voyant service allumé car oublie de réinitialisation
la police a constaté l accident et pris quelques photos
aucune plainte n a été déposée pour l instant

N hésitez pas a revenir vers moi pour tout besoin d informations complémentaires.

Merci d avance de votre aide

Matthieu xxxxxx anonymisation

Par **Lag0**, le **17/05/2017** à **15:30**

Bonjour,

Si vous voulez tenter une action contre le constructeur, un avocat spécialisé est, de toute façon, nécessaire. Il vous expliquera la marche à suivre...

Par **Slarti**, le **17/05/2017** à **15:43**

Merci de votre réponse,

pouvez vous m indiquer le type de spécialisation que je dois rechercher ?

désolé de ma question mais je me lance vraiment en terres inconnues

Par **morobar**, le **17/05/2017** à **15:46**

Bonjour,

"droit du dommage corporel".

Cet avocat saura faire nommer un expert automobile.